



Terrain à 60%+construction, qu'en est il pour totalité du bien

Par **coco**, le **11/07/2011 à 15:29**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la séparation de bien.

Nous avons acquis un terrain avec une quote part de 40% pour l'un 60% pour l'autre et construit une maison sans quote part particulière définie sur le coût de la construction (il n'y a pour la construction aucun passage devant notaire, contrairement à l'achat du terrain).

En cas de divorce et de revente quelle sera la quote part appliquée pour chacun sur la totalité du bien ?

Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 15:37**

La propriété du terrain emporte la propriété du dessus, donc 60/40 pour la totalité. D'ailleurs, le seul acte de propriété que vous avez est celui du terrain

Par **coco**, le **12/07/2011 à 11:32**

Merci infiniment pour votre réponse ainsi que pour la rapidité de la réponse

Par **toto125**, le **04/09/2013** à **14:49**

-->linda36

Grosse pub bien lourde.....